**QU’EST-CE QUE LE PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU PAYS ?**

Le PEP permet d’abord d’identifier/évaluer les questions environnementales majeures qui nécessitent d’être prises en considération dans la préparation du Document de stratégie du Mali de la coopération de l’Union Européenne

(\* indique les recommandations spécifiques qui concernent la DUE)

Il s’adresse aussi à tous les publics, spécialistes ou non de l’environnement, synthétise l’essentiel des informations sur les sujets. Le grand public peut s’en saisir pour faciliter sa participation aux décisions ayant un impact sur l’environnement et aux concertations publiques.

**Les enjeux généraux du Mali**

Croissance démographique : **+3,6 %/an**, population très jeune et ressources naturelles (RN) bien limitées

Persistance de la pauvreté :

Progression de la pauvreté entre 2011 et 2016 avec la crise politique, la perturbation des échanges commerciaux et le faible niveau des investissements publics, peu d’évolution en 2017 (44,9 %)

Milieu rural reste plus pauvre (**53,6 %** contre **19 %** en milieu urbain)

Pauvreté entrave le devenir des jeunes (croissance démographique forte et beaucoup sont attirés par l’orpaillage et les grandes villes)

* Accroissement de la pression sur les RN et manque de main d’œuvre pendant la saison agricole

Changement climatique : Impact très important

Pluies utiles **- 20 %** en 30 ans, déplacement des isohyètes de **200 km** vers le Sud

Augmentation de la variabilité des pluies et des évènements climatiques extrêmes : **7 / 12** catastrophes naturelles (inondations /sécheresses) depuis 1980 ont eu lieu ces 10 dernières années, >7 millions personnes touchées

Température  **+ 2°C** à l’horizon 2050 et **+ 4°C** à l’horizon 2100

**Les problèmes environnementaux prioritaires**

**Le secteur de l’énergie domestique reste un des facteurs de destruction du patrimoine forestier face à un prix du bois énergie sans valeur**

****

Uniquement **17 %** du pays ont une réelle production forestière (4.715.000 hectares)

Ressources forestières : état alarmant

**500.000** hectares défrichés par an

Augmentation de **54 %** de la demande en énergie entre 2012 et 2016 (~10 %/an)

Le bois représente **76 %** de la consommation énergétique

**=> Menace prioritaire sur l’environnement**

**Recommandations :**

Faire de la substitution du bois – énergie la priorité nationale, notamment pour la capitale Bamako, dans la transition énergétique et appuyer/accélérer la mise en œuvre de projets en faveur des énergies renouvelables déjà planifiés

Mettre en place des programmes de subvention aux énergies domestiques alternatives au bois (gaz, biogaz, équipements de cuisson électrique), au moins dans les grandes villes et interdire le bois – énergie ou développer un système de taxation à coût réel pour rendre les alternatives plus propres (gaz, électricité) compétitives.

Mettre en place/renforcer en milieu rural les initiatives pour l’utilisation et la production plus efficientes du bois – énergie (\*)

Donner la préférence à la réhabilitation des centrales hydroélectriques et aux centrales solaires ou mixtes isolées dans la transition énergétique.

**L’orpaillage, une richesse à un prix environnemental et social désastreux**

****

****

© MEADD, SG

Concerne plus de **350** sites et plus de **200.000** travailleurs

Destruction de la végétation, des sols et des cours d’eau

Rejets de mercure et de cyanure dans les sols et les eaux

Destruction des lits et berges des cours d’eau

**Recommandations :**

Mettre en œuvre /appliquer les actions et mesures déjà décidées et mises en attente : interdiction du dragage sur les fleuves et plans d’eau, application de l’interdiction de l’orpaillage durant l’hivernage.

Réduire / interdire l’orpaillage semi – industriel utilisant le mercure et le cyanure et assurer un contrôle efficace (\*).

Faire l’état des lieux des sites d’orpaillage et organiser et encadrer le secteur et les communes concernées à respecter la réglementation en vigueur en impliquant le service technique des mines, la DRACPN, le Conseil National des Orpailleurs, la Chambre des Mines, les acteurs sur les sites d’orpaillage et les forces de l’ordre (\*).

**Bamako, une capitale « peu propre », sans espace pour l’assainissement et piégée par ses questions foncières, institutionnelles et procédurales**

****

©DSUVA****

© AFD

Population urbaine **multipliée par** **3** en 30 ans

Urbanisation rapide **(+5 % /an),** anarchique

Plans et règles d’urbanisation peu respectés,

Voitures **+ 16 %/an**, motos **multipliées par** **3,4** (2001 – 2017)

Développement des infrastructures ne suit pas l’évolution : Déficit notoire en assainissement (**40 – 60 %** des déchets solides et **65 %** des eaux usées des ménages et une grande partie des industries non –traitées correctement)

L’air : Très dégradé. Bamako : Carbone **multiplié par 4** et particules fines **multipliées par** **10** supérieures aux limites

L’eau : pollutions (chimique, microbiologique, ponctuel mercure /cyanure), sédimentation et destruction des berges

Progression des maladies diarrhéiques (**multipliées par** **2** en 20 ans) et des infections respiratoires aigües (**+60 %** en 20 ans, mais **+350 %** à Bamako

**Recommandations :** Intégrer l’environnement / le développement urbain de Bamako dans la programmation UE (\*)

Elaboration et mise en œuvre du plan de circulation de Bamako.

Développement / adaptation des canaux d’évacuation d’eau de surface.

Révision des normes des contrôles techniques des véhicules en faveur de la réduction des pollutions.

Renforcer l’opérationnalité de la DNACPN afin qu’elle puisse assurer le contrôle des pollutions.

Mettre en place un observatoire de la qualité de l’air incluant la réhabilitation de l’unité mobile.

Ou : Un programme spécifique de gestion environnementale pour la ville de Bamako :

Appuyer les efforts en cours et la mise en œuvre du Schéma Directeur d’Urbanisme de l’agglomération de Bamako en incluant un appui technique pour résoudre les questions foncières et institutionnelles cruciales.

Appuyer les filières intégrées d’assainissement (collecte, recyclage et dépôts de transit et final des déchets domestiques/industriels) et la mise en œuvre des actions techniques prioritaires (traitement/valorisation des boues de vidange, aménagement des dépôts transitoires)

**Les progrès du développement / de la production rurale se font au détriment des ressources naturelles sans véritable prise en compte de l’environnement et des effets des changements climatiques**

****

© PASSIP

Dégradation inquiétante des sols et des écosystèmes (érosions et exploitations irrationnelles) :

Agriculture : 5,8 à 7,3 millions d’ha exploités non - durablement (appauvrissement des sols, pesticides toxiques) ; Pertes annuelles de 6,5 à 30 t/ha/an ; Extension des dunes sur > 20.000 ha ; perte de productivité jusqu’à **50 %**

Elevage : surpâturage et dégradation des sols; **40 %** des 35 millions d’ha de pâturages brûlés chaque année

Fragmentation des habitats ; Nette diminution de la faune sauvage, certaines espèces fortement menacées

Coût de dégradation de l’environnement (dégradation, dommage, inefficience): **> 23%** du PIB (2008), En cas d’inaction, les dommages futurs augmenteront => Dégradation de l’environnement menace fortement l’avenir du pays au niveau de tous les piliers du développement durable

**Recommandations :**

Favoriser l’augmentation de la productivité à la place de l’extension des surfaces de production (\*).

Promouvoir les techniques d’utilisation rationnelle des ressources naturelles par une approche systémique pour une utilisation rationnelle de l’espace (eau d’irrigation, agriculture intégrée à l’élevage avec renforcement des cultures associées / fourragères, de l’agroforesterie avec la mise en place de haies vives, le développement de techniques antiérosives) (\*).

Prendre en compte les projections du changement climatique à moyen/long terme dans le développement des projets (\*).

Vulgariser les semences et variétés adaptées et résilientes aux conditions climatiques prévisibles à moyen terme (\*).

Promouvoir la construction de greniers/silos adaptés aux évènements météorologiques extrêmes et mettre en place un système d’assurance pour les agriculteurs comme réponse aux changements climatiques (\*).

Chercher un équilibre entre les appuis en faveur du domaine des changements climatiques et des domaines classiques de la gestion durable des ressources naturelles (GDT), lutte contre la désertification, gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), foresterie, Aires Protégées (AP) et protection de la faune, lutte contre les sources des pollutions), qui restent toujours d’actualité.

**Les enjeux transversaux**

**L’application de la législation environnementale, son contrôle et la sanction font défaut**

Des efforts importants ont été engagés sur le plan législatif et le Mali dispose aujourd’hui d’un cadre réglementaire environnemental quasi - complet. Néanmoins, la réglementation est mal connue et surtout peu appliquée et contrôlée. Dans ce contexte de non – respect croissant des réglementations, aucun engagement au profit de l’environnement ne peut avoir un impact significatif.

**Recommandations :**

Renforcer les capacités financières et logistiques et les compétences des services chargés du contrôle (DNACPN, DNEF) (\*).

Elargir le champ des acteurs de contrôle environnemental (formation en législation environnementale des policiers et gendarmes, comités locaux de surveillance) tout en renforçant leurs capacités opérationnelles (\*).

Renforcer la communication inter- et intra-ministérielle et la circulation des documents indispensables au contrôle.

**La décentralisation de la Gestion des Ressources Naturelles est enfin arrivée, mais c’est un défi de gestion environnementale supplémentaire**

**Recommandations :**

Accélérer l’élaboration des textes d’application et le transfert du budget de l’Etat aux communes

Faire des campagnes d’information et de diffusion des réglementations au niveau des communes, auprès des collectivités et des autorités locales, des forces de l’ordre, des services techniques déconcentrés et des acteurs locaux (\*).

Faciliter la mise en œuvre des PDSEC 3ème génération et des PCAE et appuyer leur élaboration dans les autres communes (\*).

Appuyer le fonctionnement des commissions foncières locales (COFO) et des cercles de dialogue pour la paix et la réconciliation pour assurer les investissements environnementaux privés et/ou collectifs (\*).

**Une réglementation environnementale notable avec une très faible traduction en actions concrètes dans les projets de développement**

**Recommandations :**

Inclure systématiquement dans les projets d’aide au développement une ligne budgétaire pour l’assainissement des effluents liquides et solides du projet (\*).

Associer aux projets routiers des projets de boisement et de reboisement (bois - énergie, bois de service, PFNL) dans les villages en bord de route (\*).

**L’environnement n’est toujours pas une priorité et l’affaires des autres**

**Recommandations :**

Produire et diffuser régulièrement à grande échelle les études de coût de la dégradation de l’environnement ou des différentes ressources naturelles pour attirer l’attention et sensibiliser les décideurs (\*).

Renforcer les capacités de développement des modèles (prévisions/prospectives/scénarii) et les analyses, notamment économiques du MEADD dans le but de réduire l’externalisation actuelle des études dans ce sens.

Renforcer / élargir les formations du secteur privé dans le domaine de l’impact des changements climatiques et de la dégradation des ressources naturelles dans leur secteur d’activité.

Sensibiliser à l’éco – citoyenneté et insérer la formation à l’éco - citoyenneté dans les curricula des écoles (\*)

Promouvoir l’utilisation d’outils calculant l‘empreinte écologique à tous les niveaux et faire une large diffusion dans les médias.

**Les éléments de base du développement durable ne sont toujours pas bien compris, ni pris en compte**

**Recommandations :**

Reprendre l’élaboration de la SNDD. Le seul instrument en place est le CREDD et son verdissement. Il reste toujours dans une logique sectorielle.

Effectuer une analyse institutionnelle et organisationnelle des structures qui sont impliquées dans la question de l’environnement pour harmoniser les mandats

Revoir le cadre institutionnel du DD dans le but d’un rattachement au plus haut niveau (primature) en lien avec la place accordée à un ‘environnement sain’ dans la Constitution du Mali.

**Des progrès dans l’information environnementale, à suivre et surtout à valoriser**

**Recommandations :**

Assurer la disponibilité des ressources nécessaires à la collecte, le traitement continu des données et la diffusion des résultats du Système National de Gestion de l’Information Environnementale (SNGIE).

Assurer le renforcement des capacités techniques de l’AEDD par une assistance technique, surtout, pour l’analyse et l’interprétation des données.

Identifier les indicateurs environnementaux, du changement climatique et du développement durable clés à suivre dans les CREDD avec une véritable intégration transversale des questions environnementales.

S**uivi environnemental spécifique dans la programmation de la’UE**: Suivre les indicateurs de l’impact environnemental (formulés lors des EES, liés aux allocations budgétaires, au « verdissement » du CREDD, et à l’écoconception) dans la grille d’évaluation du Programme Indicatif National (PIN) et des projets y afférents (\*).